

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 29 septembre 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire, M CLEMENT Gérard.

Membres présents :

M BEGEL David
M CHARTON Bruno
M CLEMENT Gérard
Mme GREMILLET Frédérique
M HANESSE RAMOND Jérémy
M LALEVEE Cédric
M LATHUILLIERE Damien
M MOUHAT Benoît
M RUBBEN Mathieu
M VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Mme AUBERT Catherine Pouvoir donné à M VAUCHEL Gérard
M LALLEMANT Emmanuel Pouvoir donné à M LALEVEE Cédric
M PIERRE Dominique Pouvoir donné à M CHARTON Bruno
Mme THIERIOT BREVOT Sandrine Pouvoir donné à M CLEMENT Gérard

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Mme GREMILLET Frédérique

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2909221 - Travaux assainissement
2909222 - Travaux voirie
2909223 - Tarifs location salle polyvalente
2909224 – Contrat de travail
- Questions diverses

2909221 - Travaux assainissement

RETIENT l'offre de l'entreprise VILLAUME & FILS SARL suite à l'appel d'offre et au résultat de la synthèse de consultation pour les travaux de réhabilitation de dispositif de traitement collectif pour un montant de 136 253 € HT

13 voix pour

1 abstention

2909222 - Travaux voirie

RETIENT le devis de l'entreprise ASR Equipement Routier pour le marquage des passages protégés pour un montant de 2000€ HT – 2400€ TTC

13 voix pour
1 non-participant

2909223 - Tarifs location salle polyvalente

APPROUVE la modification de tarif de la salle polyvalente comme suit :

DUREE DE LOCATION	TARIFS HABITANTS TENDON	TARIFS HABITANTS HORS TENDON
Demi-journée 8h00-12h00 14h00- 18h00	40 euros	70 euros
Journée 8h00-18h00	80 euros	150 euros
NUIT 18h00-12h00	80 euros	150 euros
Week-end / jour férié + 1 jour	140 euros	240 euros
Usage commercial	Demi-jour : 70 euros Journée : 160 euros Week-end : 250 euros	
CAUTION	200 euros	

PLUS DE LOCATION DU 01 NOVEMBRE DE 01 AVRIL POUR LES EXTERIEURS A LA COMMUNE DE TENDON

14 voix pour

2909224 Contrat de travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 24.10.2022 au 28.10.2022 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30h

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Mme GREMILLET Frédérique
Secrétaire de séance

M CLEMENT Gérard,
Maire



